



## 14ème législature

<b>Question N° : 29933</b>	<b>De Mme Pascale Boistard</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Somme )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transports, mer et pêche		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> > sécurité routière	<b>Tête d'analyse</b> > limitations de vitesse	<b>Analyse</b> > voies rapides. pratiques dominicales.
Question publiée au JO le : <b>18/06/2013</b> Date de changement d'attribution : <b>27/08/2014</b> Question retirée le : <b>30/09/2014</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Pascale Boistard interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la possibilité d'un abaissement de la limitation de vitesse, les dimanches matin, sur les voies rapides situées à proximité immédiate d'installations et espaces utilisés pour la pratique sportive. Limiter la vitesse sur les voies rapides telles que les rocade, déviations d'agglomération ou encore boulevards périphériques permettrait de protéger la santé des pratiquants sportifs, à l'instar des limitations de vitesse imposées en cas de fortes pollutions ou de conditions météorologiques défavorables. Elle lui demande donc quelle est l'intention du Gouvernement concernant la mise en place d'une limitation de vitesse accrue sur les voies rapides les dimanches matin.